

**COMMUNE D'IXELLES**  
***Madame Nathalie Gilson***  
***Echevine de l'Urbanisme***  
Chaussée d'Ixelles, 168  
**B – 1050 BRUXELLES**

V/Réf : 7B/PU/1977  
N/Réf. : GM/KD/XL-2.492/s.553  
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame l'Echevine,

Objet : IXELLES. Rue Defacqz, 7.  
Rénovation du logement situé au rez-de-chaussée et dans les sous-sols.  
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.  
(Correspondant : Mme P. Cardinal.)

En réponse à votre lettre du 04/04/2014, sous référence, reçue le 11/04, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 23/04/2014.

La demande concerne une maison néoclassique faisant partie d'un ensemble de 3 maisons construites en 1876. Elle est également comprise dans les zones de protection de l'Hôtel Wielemans (rue Defacqz, 14) et de l'Hôtel Janssens (rue Defacqz, 50), et se situe à proximité de l'Hôtel Ciamberlani (rue Defacqz, 48).

La demande porte notamment sur la mise en conformité du logement situé au rez-de-chaussée et dans les sous-sols, suite à un changement d'affectation (commerce en logement). A l'intérieur, aucune transformation substantielle n'est prévue. A l'arrière, une petite annexe sous verrière est prévue pour relier les deux niveaux du logement (en remplacement d'une annexe existante).

A l'examen du dossier, il apparaît que les travaux envisagés n'auraient aucun impact sur le bien protégé à proximité mais relèvent plutôt d'un examen urbanistique. Dans ce cas, la CRMS demande d'appliquer strictement les prescriptions du RRU.

Elle encourage, par ailleurs, au niveau du rez-de-chaussée, la remise en peinture de la façade avant dans une teinte blanche (identique à celle des étages). L'actuelle peinture bleue n'est pas appropriée et nuit à la cohérence de l'ensemble.

Le cas échéant, la DMS formulera des remarques complémentaires lors de la Commission de concertation.

Veuillez agréer, Madame l'Echevine, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme O. Goossens (+ par mail Mmes O. Goossens, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ;  
- A.A.T.L. – D.U. : M. M. Briard.